

Robinet d'arrivée d'eau cassé, qui paye ? (Locataire vs Proprio)

Par **Deokamiyi**, le **24/09/2014** à **10:11**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai une petite question par rapport à un soucis qui m'est arrivé hier...
Tout d'abord, je suis locataire de l'appartement.

Suite à un problème sur la machine à laver, le propriétaire de mon appartement m'a demandé de vérifier l'arrivée d'eau dans la machine. Pour cela, il m'a envoyé par SMS les étapes à suivre pour réaliser ces vérifications. La première étape consistait à fermer l'arrivée d'eau générale de l'appartement mais le soucis se trouve ici... Le robinet est complètement bloqué, impossible de le tourner à la force des mains, le propriétaire m'a donc dit (toujours par SMS) de prendre du dégrippant (j'ai pris du WD40) et avec une pince de tourner ce robinet, chose que j'ai faite sauf le robinet (la partie perpendiculaire) a cassé et est donc maintenant inutilisable (impossible de fermer/ouvrir ce robinet).

Ma question est : qui doit appeler le plombier et payer les réparations en sachant que c'est moi (le locataire) qui l'est cassé mais en suivant ce que le propriétaire m'avait demandé de faire ? Je précise que je n'ai aucun soucis avec le propriétaire qui est très sympa, mais je voudrais juste m'informer de la conduite à tenir.

Merci d'avance pour vos réponses!

Par **janus2fr**, le **24/09/2014** à **11:27**

Bonjour,

Impossible de vous donner une réponse tranchée (et je pense que vous l'avez deviné).

D'un côté, c'est vous qui avez cassé le robinet, vous en portez donc la responsabilité.

D'un autre côté, vous avez fait ce que le bailleur vous demandait.

Donc si le bailleur est de bonne foi, il prendra à sa charge la réparation, mais s'il ne l'est pas, il peut nier vous avoir demandé de faire cela et vous mettre la charge de la réparation.